



Comment se plaindre ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 30 octobre 2007

Bonjour, En 2008, si je suis à table au restaurant et qu'un fumeur fume, qu'il ne veut pas arrêter après une demande orale et que le restaurateur refuse d'intervenir pour faire cesser la fumée : quel moyen ai-je pour alerter les autorités afin d'obtenir des sanctions : quelle démarche suivre ?

Réponse :

Si vous êtes sûr que ce fait constitue une infraction au regard de la loi actuellement en vigueur, vous devez faire appel à la police ou à la gendarmerie.

Vous pouvez également déposer une plainte devant le procureur de la République ou demander l'intervention de notre service de mise en demeure